



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 2 FEVRIER 2022
PV N. 25

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. - MM. LATOUR M. - HALLOT JF – OSMAN C.

EXCUSE : M. TALABOT F.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Le tableau des montées et descentes est à retrouver dans la rubrique « Documents » puis « Documents à télécharger ».

Il est à noter que pour cette saison de transition, suite aux directives fédérales de revenir à l'état des compositions des poules d'avant Covid, il n'y aura qu'une seule montée par poule, toutes divisions confondues.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

Poule A :

En raison d'un **problème d'éclairage sur le terrain municipal de Compreignac**, Les clubs sont avisés que toutes les rencontres à domicile du club local se dérouleront les dimanches après-midi, jusqu'à nouveau contrôle par la commission compétente.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Poule B** : Rencontre **N. 50077.2 FC des 2 Vallées / ES Nieul St Gence** du 30/01/22.

Le club de FC des 2 Vallées sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.

DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district« Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 3 :

- Poule D** : Rencontre N. 50494.1 **Oradour sur glane / Rochechouart OC** prévue le samedi 19 février est décalé au **dimanche 20 février à 15h** au stade municipal d'Oradour sur glane.
- Poule B** : Rencontre 50320.2 **AS Ambazac 2 / Limoges Lafarge 3** du 30/01/22.

Le club de l'AS Ambazac sera débité de la somme de 10 € pour non transmission de la FMI dans les délais.

- Poule B** : Rencontre N. 50322.2 **Limoges Sporting Val 2 / Bosmie Charroux** du 30/01/22.

Le club de Limoges Sporting val sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.

- Poule D** : Rencontre **Cognacois FCCL / St Brice FC 2** du 30/01/22.

Le club de Cognacois FCCL sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.

DEPARTEMENTAL 4 :

- Poule D** : Rencontre N. 50720.2 **Limoges Beaubreuil FC 2 / As St Jouvent 2** du 30/01/22.

Le club de Limoges Beaubreuil FC sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 5 :

Poule B :

Suite au mail du club de l'US Oradour sur glane reçu le 30/01/22 notifiant de son forfait,
La commission,

- Prend note
- Et enregistre le résultat :

US Limoges Bastide : 3 (3 pts) / US Oradour sur glane : 0 (- 1 pt)

Le club de l'US Oradour sur glane sera débité de la somme de 75 € pour son 2^{ème} forfait en championnat

COUPE HAUTE-VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

La commission demande aux clubs détenteurs des coupes départementales pour le compte de la saison 2018-2019 de les ramener au district de football de la Haute-Vienne, au plus tard le 15 février.

- **Coupe Haute-Vienne** : AS Panazol
- **Challenge du District « Marcel Pailler »** : AS Nexon (*rendue*)
- **Challenge des réserves** : SA Le Palais Sur Vienne
- **Challenge Georges Var** : Les épis de Royères.

Coupe Haute-Vienne :

- La rencontre du 3^{ème} tour : JS Lafarge / ABBSJLC est programmée le samedi 12 février à 20h au stade Puy la Rodas.

Les clubs désireux de recevoir une ½ finale de la coupe de la Haute-Vienne sont priés de faire acte de candidature auprès du district par mail, au plus tard le 15 mars.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président
Mounir SISSAOUI

La Secrétaire de séance,
Sophie GARESTIER